



4- Le risque chimique lié à l'utilisation de produits CMR

Description

Les produits CMR sont les produits Cancérogènes, Mutagènes et Toxiques pour la reproduction. Les risques abordés ici sont exclusivement ceux liés à l'utilisation ou à la proximité de ces produits (manipulation par un salarié...).

Les produits cancérogènes sont susceptibles de faire apparaître des cancers : ce sont les produits comportant les mentions de danger H 350 (peut provoquer le cancer) et H350i (peut provoquer le cancer par inhalation). Exemples : amiante, benzène, chlorure de vinyle...

Les produits mutagènes sont susceptibles de provoquer une mutation des cellules reproductives de l'homme ou de la femme pouvant aboutir à une malformation dans la descendance : ils comportent la mention de danger H340 (peut induire des anomalies génétiques).

Les produits toxiques pour la reproduction sont susceptibles de provoquer une fausse couche, des malformations ou des maladies chez l'enfant à naître ou encore une intoxication par le lait maternel. Ils comportent les mentions de danger H360 (peut nuire à la fertilité ou au fœtus) et H362 (peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel).

De nombreux secteurs d'activité sont concernés par les risques liés aux produits CMR. Cependant, certains secteurs peuvent présenter des risques particuliers d'exposition (liste non exhaustive et non hiérarchisée) : le secteur du bâtiment et des travaux publics, la métallurgie, l'industrie du verre et des métaux, l'industrie chimique, pharmaceutique, l'industrie du bois, les laboratoires, les services (maintenance, nettoyage...).

Exemples de situation, matériel ou produits susceptibles d'engendrer le risque

Situation	Matériel	Produit
<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation de produits CMR - Non-port des EPI : - inhalation de produit, contact cutané avec le produit, projection de produit - Absence d'étiquetage des flacons, - Contamination de la blouse - Ingestion accidentelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Masques, gants abîmés ou non adaptés au produit manipulé - Cartouche filtrante saturée 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits comportant les Mentions de danger H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H362.

Principales obligations réglementaires

Références réglementaires	Exigences réglementaires
<p>Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 et Décret n° 2001- 97 du 1er février 2001 : règles particulières de prévention des risques CMR</p> <p>Arrêté du 26 octobre 2020 fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail (applicable au 1^{er} janvier 2021)</p> <p>Code du travail : Art. R. 4412-59 à R.4412-93</p> <p>Article R.4152-1 et D.4152-9 à 11 (femmes enceintes ou allaitantes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les Risques d'exposition à des agents CMR et définir les mesures de prévention à prendre. - Supprimer ou réduire au minimum le risque d'exposition - Faire une évaluation avant toute activité nouvelle impliquant des agents CMR - Vérifier les EPC et établir une notice d'entretien - Mettre à disposition des salariés des vêtements de travail et équipements de protection individuelle adaptées si des mesures collectives ne sont pas possibles - Surveillance de l'exposition par des contrôles techniques : un contrôle des niveaux d'exposition aux produits CMR et du respect des valeurs limites doit être effectué au moins une fois par an par un organisme agréé - Mesures en cas d'accident ou d'incident - Notice d'information des travailleurs - Liste des travailleurs exposés aux produits CMR

	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance médicale périodique - Fiche d'exposition individuelle (double transmis au médecin) - Dossier médical individuel établi par le médecin du travail - Attestation d'exposition à remettre au salarié lorsqu'il quitte l'établissement - Les femmes enceintes ou allaitantes doivent bénéficier d'une protection spéciale.
--	---

Moyens de prévention envisageables	
COLLECTIF	INDIVIDUEL
HUMAIN	
<ul style="list-style-type: none"> - Informer les salariés des risques liés à chaque produit et des précautions à prendre - Formation à la sécurité des salariés susceptibles d'être exposés à l'action des agents CMR 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les pratiques d'hygiène - Connaître les risques associés à l'utilisation de chaque produit et respecter les mesures de prévention données - Connaître la procédure à suivre en cas de renversement ou d'exposition accidentelle - Montrer une vigilance particulière lors de la manipulation de ces produits - Informer rapidement d'un état de grossesse
ORGANISATIONNEL	
<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer régulièrement du bon fonctionnement des ventilations mécaniques dans les lieux de travail - Rassembler les fiches de données de sécurité (FDS) de chaque produit - Afficher des consignes de stockage et d'utilisation indiquant clairement les risques et mesures à prendre en cas d'accident ou d'incident 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler exclusivement sous hotte et/ou avec un masque adapté - Identifier les produits en cas de transvasement dans un nouveau contenant (étiquetage obligatoire) - Limiter l'accès à tous les produits CMR au personnel autorisé : mise sous clé des armoires - Suivi de l'exposition de chaque salarié (fiche d'exposition)
TECHNIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> - Installer des systèmes de captage à la source (extracteur, hotte, ...) appropriés à la dangerosité de ces produits - Respecter la réglementation concernant la ventilation des locaux à pollution spécifique - Utiliser les moyens permettant le stockage, la manipulation sans risques de ces produits - Collecter, stocker et évacuer les déchets en sécurité - Mesurer les valeurs d'exposition - Moyens de première urgence : lave-œil, douche de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des moyens de protection (EPI) adaptés : - Gants adaptés (anti-coupures et résistants aux produits chimiques si nécessaire) - Lunettes protégées sur le côté - Blouse fermée et suffisamment recouvrante - Masques avec cartouches adéquates - Connaître parfaitement les types de cartouche et savoir quand les changer